

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 64 (1991)

Heft: 1

Artikel: Vuillermet : concours d'architecture pour le centre Vuillermet à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129145>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

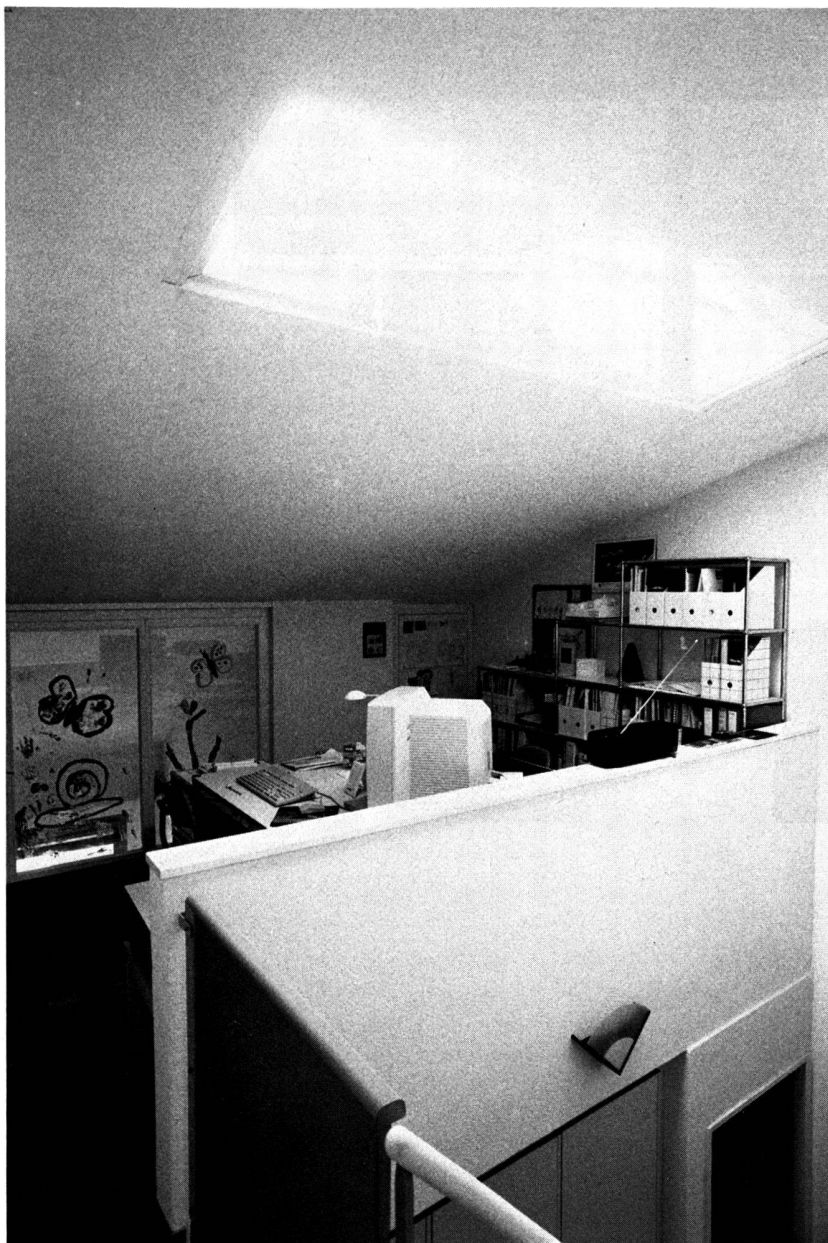
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VUILLERMET CONCOURS D'ARCHI- TECTURE POUR LE CENTRE VUILLERMET A LAUSANNE

L'

transversalité cellulaire des logements, avec une marge d'appropriation décisive laissée aux habitants. Les visites de quelques appartements et les propos incidemment échangés avec leurs locataires confirment incontestablement les progrès obtenus dans la définition d'une habitabilité meilleure.

Gilles Barbey

tionale de psychologie de l'espace construit, Louvain-La-Neuve, 1978

³ Sur ce thème précis, consulter l'article de N. Tessarin, «Socio-spatial patterns of territorial identity», in *Culture-SpaceHistory. Proceedings of the 11th IAPS Conférence*, METU, Ankara, Turquie, juillet 1990

⁴ Bruno Marchand, «Constructions basses, moyennes ou hautes? A propos de la cité Boissonnet, réalisée à Lausanne par l'Atelier CUBE», in «FACES», n° 18, automne 1990

⁵ Clare Cooper-Marcus and Wendy Sarkissian, «Housing as if people mattered. Site design guidelines for medium-density family housing». University of California Press, Berkeley, 1986

⁶ Pascal Amphoux, «L'échelle vive ou la grandeur du minuscule. L'unité d'habitation de Flamatt 3 réalisée par l'Atelier 5», in «FACES», n° 17, automne 1990, p. 33

⁷ A propos de l'expérience d'un lieu donné, on emploie la notion de valeur «expérientielle», néologisme venu de l'américain.

⁸ Atelier CUBE. Affiche réalisée à l'occasion de l'exposition au Forum de l'architecture à Zurich, R.G. Editions, Lausanne, 1988

¹ Voir «Portraits d'architecture vaudoise, 1985-1988. Distinction vaudoise d'architecture 1989», Editions Payot Lausanne, 1989, p. 43

² Voir P. Korosec-Serfaty, «Appropriation de l'espace». Actes de la 3^e conférence interna-

Etat de Vaud est propriétaire d'une partie importante des immeubles de la Cité; Cathédrale, Ancienne Académie, Château, Ecole de Chimie et plusieurs bâtiments à la rue Cité-Devant et à la rue Cité-Derrière. Il est, de ce fait, directement impliqué dans la politique de restructuration de ce quartier historique.

Le secteur où se situe le lieu du concours est particulièrement délicat de par la proximité de la cathédrale, la présence de vestiges archéologiques, l'exiguïté du site par rapport au programme requis et le caractère hétérogène des constructions du périmètre.

Le poids des contraintes, mais aussi la poétique du lieu, justifie le choix d'une procédure de concours dont le thème est bien évidemment la mise en place d'un programme, mais surtout la définition de nouveaux volumes bâtis sur un périmètre essentiel de la Cité.

Le programme prévoit la création d'un centre paroissial largement ouvert à d'autres activités et conçu pour devenir un élément dynamique de la politique de revitalisation du quartier.

1. LE QUARTIER DE LA CITÉ

Le plateau qui allait voir se former le quartier de la Cité est occupé dès la préhistoire; grâce à sa situation privilégiée, il devient, au Moyen Age, un centre de pouvoir politique et religieux. A l'époque bernoise, il est également choisi pour abriter l'Académie. Les espaces laissés libres par les bâtiments officiels dans le tissu construit sont, notamment, occupés par l'artisanat et le logement. La densité d'un tel quartier et le mélange des fonctions en faisaient un ensemble vivant et animé, caractère qui se perd peu à peu à partir du XIX^e siècle par le développement de l'administration et de l'enseignement au détriment des autres fonctions, surtout du logement.

Le concours était ouvert à tous les architectes reconnus par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant le 1^{er} janvier 1989, ainsi qu'aux architectes originaires du canton de Vaud, établis hors du canton et répondant aux critères de reconnaissance du Conseil d'Etat du canton de Vaud, selon l'article premier de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte.

En outre, les architectes suivants ont participé au concours :

M. Jean-Daniel Baechler, Fribourg
M. Bernard Baines, Belgique
M. Christian Beck, Valais
M. Günther Benisch, Allemagne

M. Ugo Brunoni, Genève
Mme Edith Girard, France
M. Klaus Kada, Autriche
M. Robert-Edouard Monnier, Portugal

A la faveur du transfert de l'Université à Dorigny, qui sera achevé en 1995, et du regroupement de la plupart des services administratifs de l'Etat dans des centres plus fonctionnels, répartis dans l'agglomération, le Conseil d'Etat a décidé de réaffecter en priorité au logement les bâtiments libérés.

2. LE SITE

La cathédrale, avec son contexte archéologique, représente un patrimoine culturel d'importance internationale; toute modification de son environnement doit être abordée avec un soin particulier, justifié par l'importance de l'enjeu.

Le site faisant l'objet du concours est limité à la partie centrale d'un îlot construit entre la place nord de la cathédrale, la rue Cité-Devant et la rue Cité-Derrière.

Anciennement, la cathédrale était étroitement intégrée au tissu urbain : l'évolution de ses alentours est décrite dans la documentation reçue par les concurrents.

3. PROGRAMME

Les fonctions indiquées dans le programme sont diverses et, pour la plupart, complémentaires. Pour l'essentiel, ce sont des fonctions :

- d'accueil;
- de restauration et de réunion;
- d'administration;
- de loisirs et d'animation;
- de logement.

1. Restaurant-cafétéria
2. Grande salle de réunion
3. Locaux de réunion et d'enseignement à l'usage de la Paroisse
4. Locaux pour l'administration de la Paroisse
5. Locaux pour les loisirs et l'animation de la Paroisse, avec mise à disposition éventuelle des sociétés et groupements du quartier. Des diverses activités organisées, citons : la création artistique, le bricolage, le chant et la musique, de même que la photographie, le cinéma, la vidéo, etc. Ces locaux peuvent également être utilisés pour des séances de jeux d'animation.
6. Logements éventuels

*Extraits
du règlement-programme
et du rapport du jury*

JURY

Membres titulaires

M. Jean-Pierre Dresco,
Président
M. Jacques André
M. Bernard Bolli
M. Jordi Garces
M. Dominique Gilliard
M. Jean-Robert Guignard
M. Eric Kempf
M. Matthias Langhoff
M. Willy Quenon

Architecte SIA, Lausanne
Chef du Service des bâtiments de l'Etat
Pasteur, Conseiller synodal, Avenches
Architecte à la Ville de Lausanne
Architecte, Espagne
Architecte, Lausanne
Directeur de l'ECA, Pully
Architecte SIA, Lausanne
Directeur du Théâtre de Vidy, Lausanne
Président de la Paroisse, Lausanne

Suppléants

M. Renato Morandi
M. François-Joseph Z'Graggen

Architecte, Lausanne
Architecte SIA
Service des bâtiments, Lausanne

Experts

M. Paul Bissegger
M. Peter Eggenberger
M. Denis Weidmann
M. Eric Teysseire

Historien, Lausanne
Archéologue, Moudon
Archéologue cantonal, Lausanne
Conservateur cantonal des
Monuments historiques, Lausanne

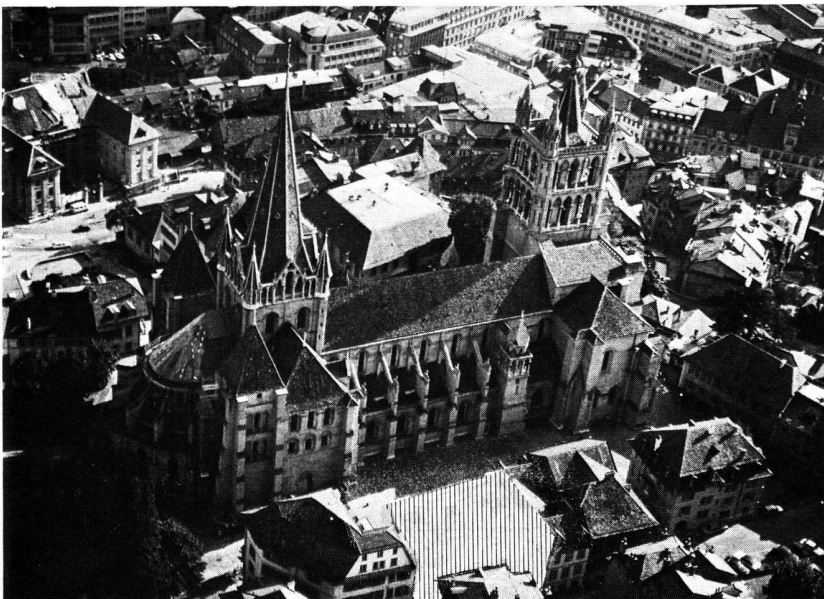


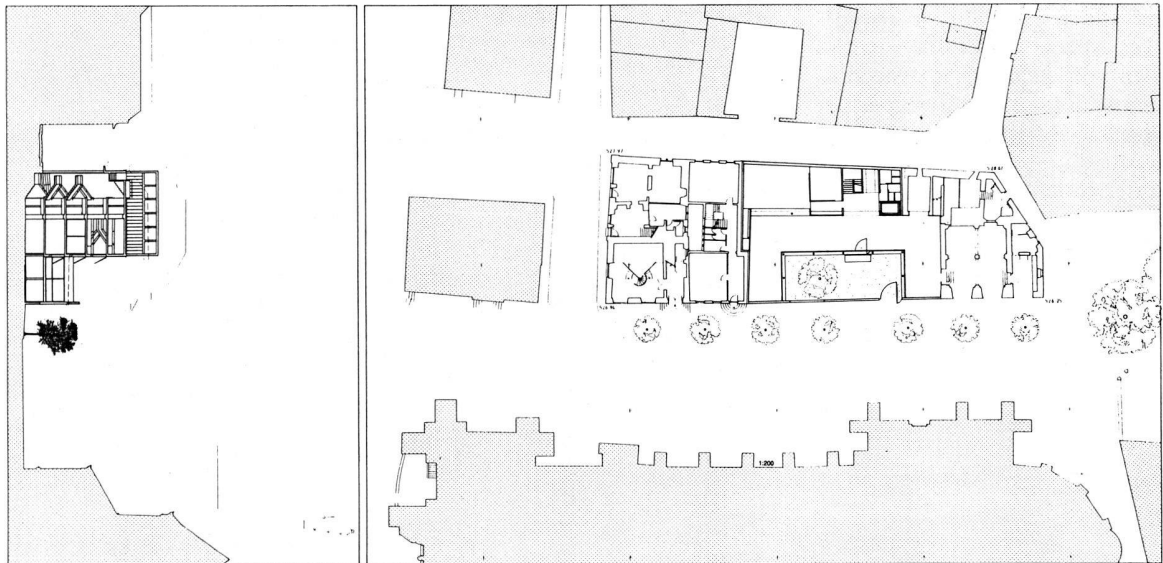
Photo Francillon

1^{ER} PRIX
FRERE JACQUES
DE UELI BRAUEN (LAUSANNE)

Ce projet fait une forte référence au cloître : il en réinterprète habilement

le thème, avec un langage résolument moderne. C'est un patio de caractère privé et à l'abri des regards extérieurs. Il devient le centre de ce parti vers lequel convergent toutes les autres fonctions. La découverte de l'intimité du patio

est renforcée par la simplicité du lieu, le contraste ombre-lumière et par une vue habilement cadrée sur la cathédrale. D'un point de vue morphologique et historique, la concentration du programme dans un seul corps de bâti-

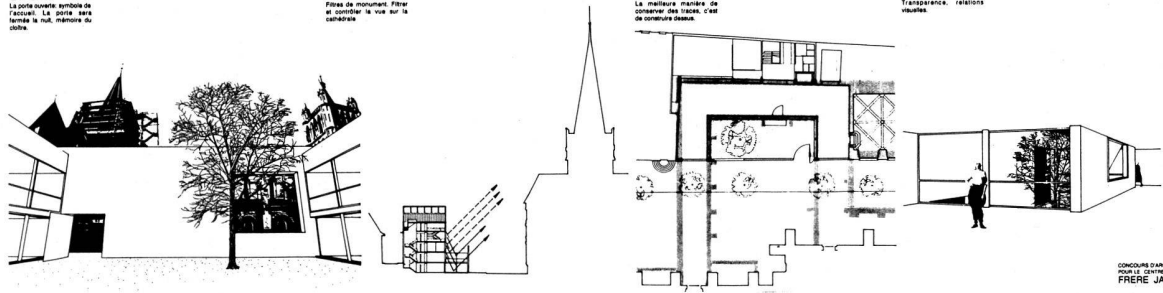


LA PORTE
La porte ouverte, symbole de l'accueil. Le soleil sera tamisé le soir, derrière du coque.

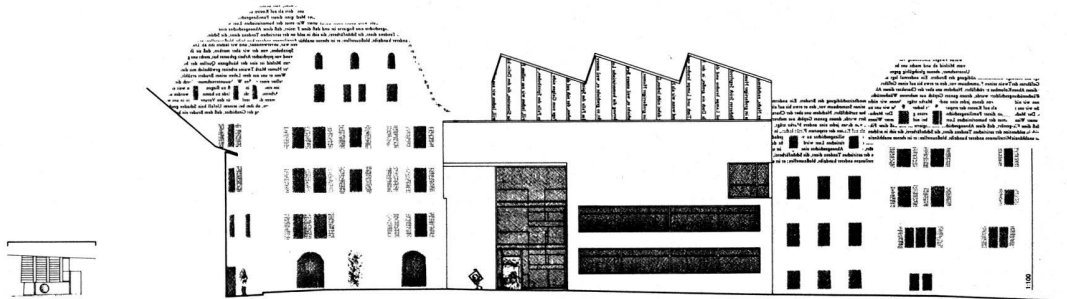
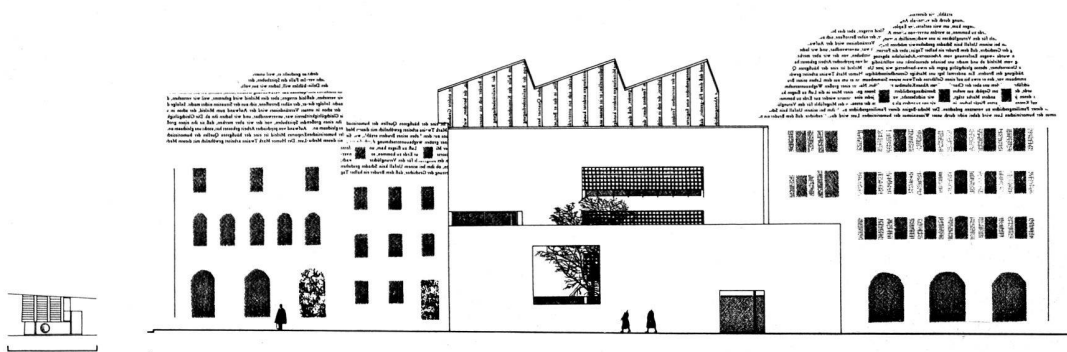
LE MUR, LES BRISES-SOLEIL
Pilotis de renforcement. Filles et cordons le vue sur la cathédrale.

LE CLOITRE
La meilleure manière de conserver des traces, c'est de composer l'espace.

INTERIEUR
Transparence, relations visibles.



CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR LE CENTRE CULTUREL
FRERE JACQUES

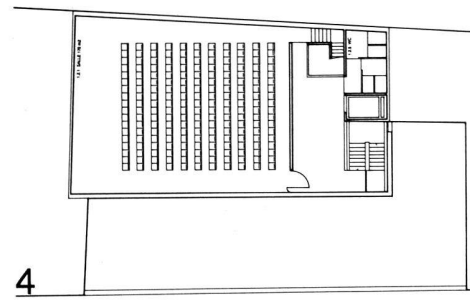
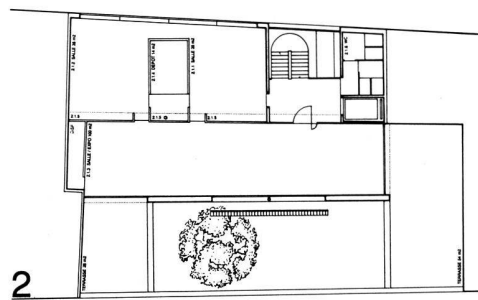
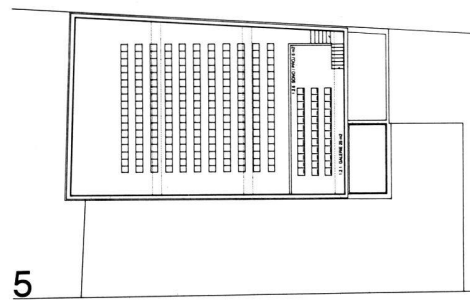
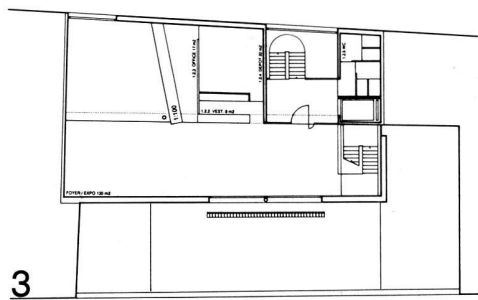
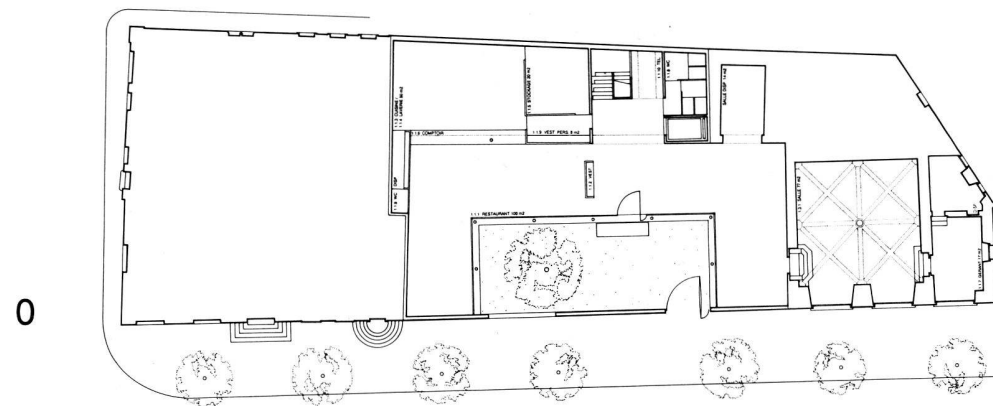
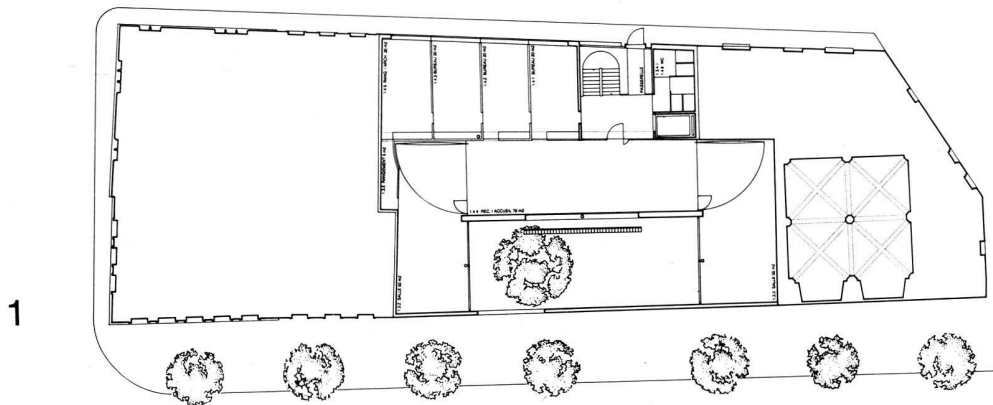


CONCOURS D'ARCHITECTURE
POUR LE CENTRE CULTUREL
FRERE JACQUES

ment structure bien l'îlot en renforçant l'importance du patio. Le dimensionnement et la position des fonctions sont bien résolus, notamment les circulations. De larges espaces d'accueil et une certaine banalisation fonctionnelle des locaux

donnent au projet une large flexibilité d'usage. La grande convivialité offerte par la générosité des espaces de distribution s'accompagne d'un certain nombre de questions de détail à préciser. La toiture, si elle crée un éclairage et

une ambiance très favorable, demande à être affirmée formellement. Les façades sont en complète cohérence avec le langage architectural, résolument dépouillé. L'économie de construction et d'exploitation est excellente.



CONCOURS D'ARCHITECTURE
BOULEVARD SAINT-JACQUES
FRÈRE JACQUES

CONCOURS D'ARCHITECTURE
BOULEVARD SAINT-JACQUES
FRÈRE JACQUES

2^E PRIX
ANNO
DE BERNARD BAINES
(BRUXELLES)

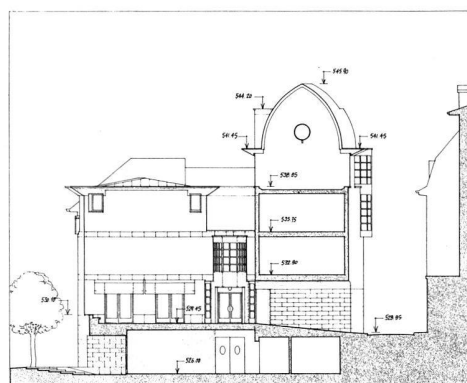
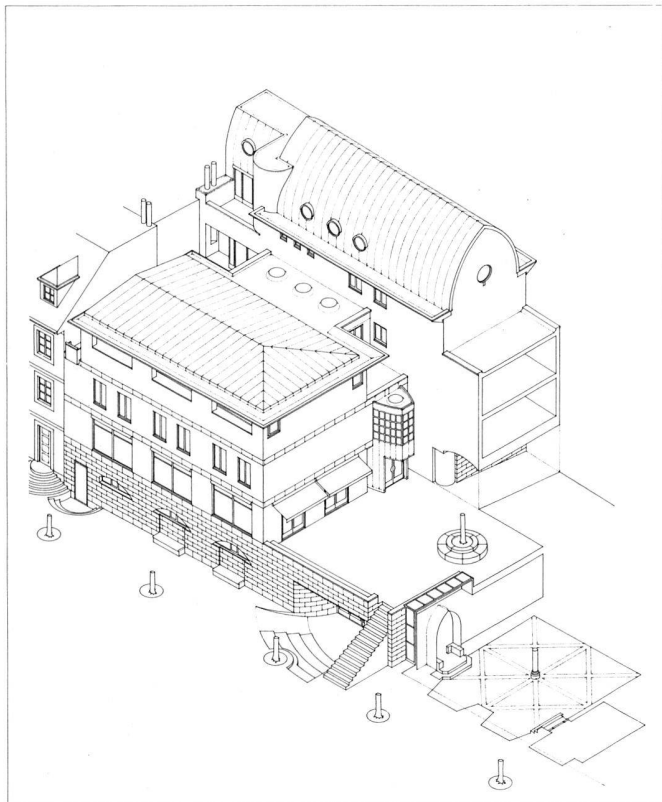
Ce projet respecte l'îlot du XIX^e siècle, mais rappelle la relation médié-

vale entre cloître et cathédrale par la position de l'entrée et présente quelques témoins historiques des fondations du déambulatoire.

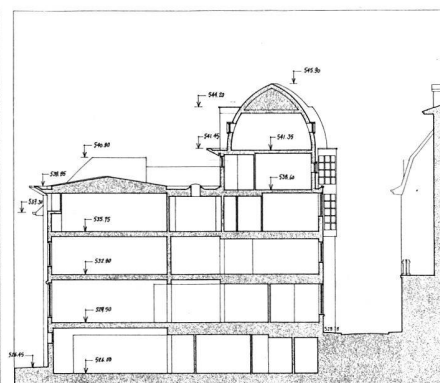
D'un point de vue morphologique, ce projet articule habilement deux corps de bâtiment, différenciés en

hauteur et par leur expression, et une placette qui dégage la maison Pittet et structure ainsi fortement l'îlot.

Cette placette surélevée qui met en valeur le caractère urbain du restaurant et de son entrée, se combine



COUPE A-A



COUPE C-C

judicieusement avec la traversée de l'îlot.

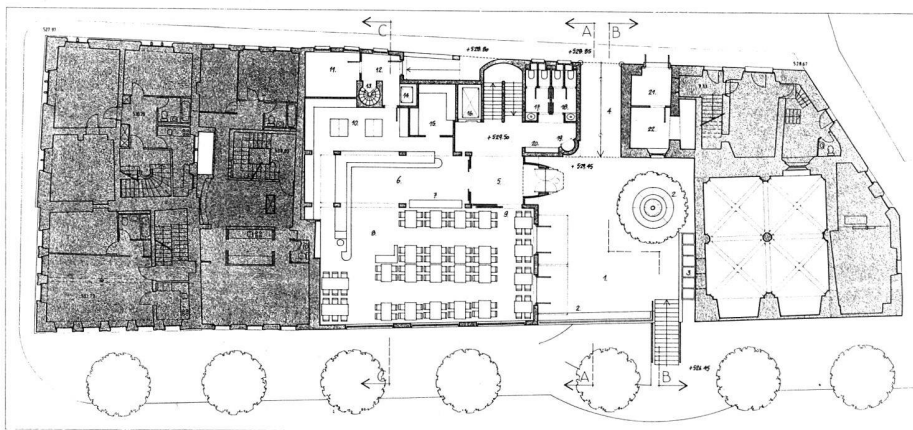
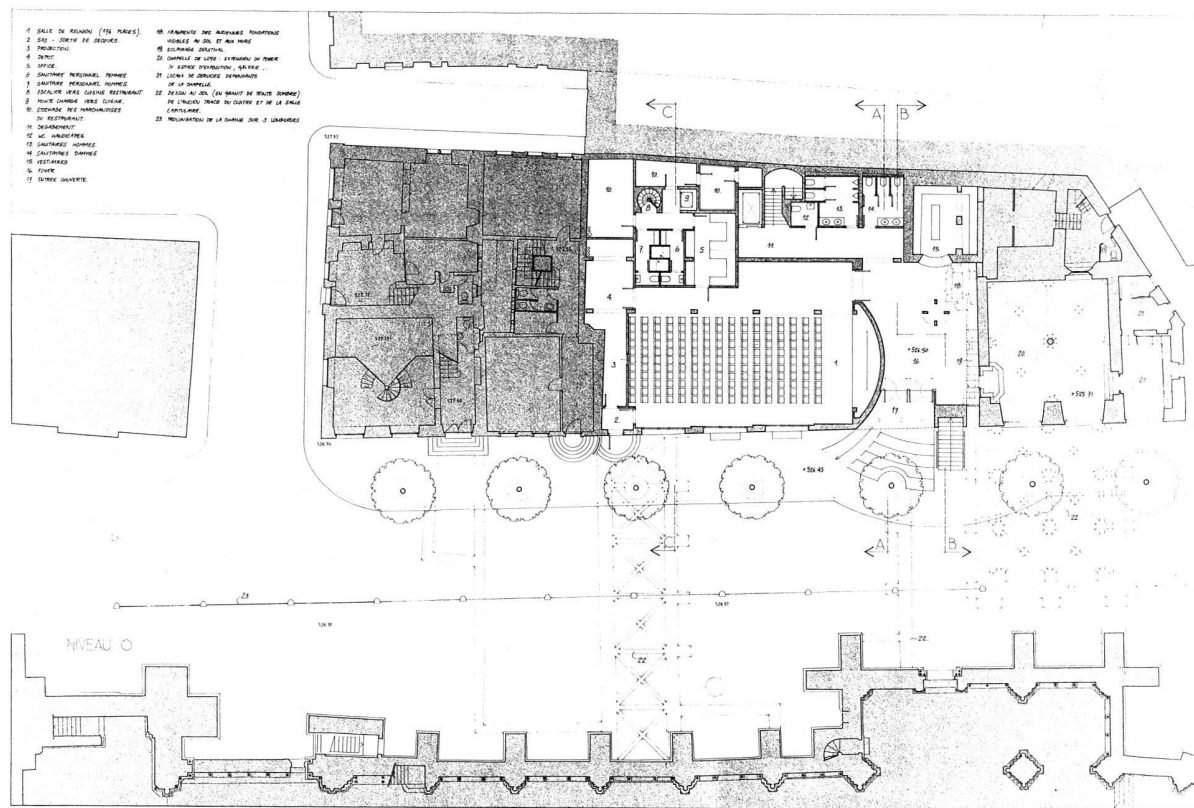
Le traitement de la grande salle comme socle et de son entrée la différencie bien du restaurant en lui donnant une touche cryptique bien maîtrisée. L'organisation intérieure est

bonne. La petite terrasse en toiture, prolongée par un balcon vers la cathédrale est plaisante.

Il faut souligner la qualité et la précision des langages architecturaux, surtout en coupe et en façades. Le projet réinterprète, avec beaucoup de finesse,

certains éléments construits existants de longue date à la cité : socle, vaste toiture, etc.

La faisabilité et les économies de construction et d'exploitation sont bonnes.

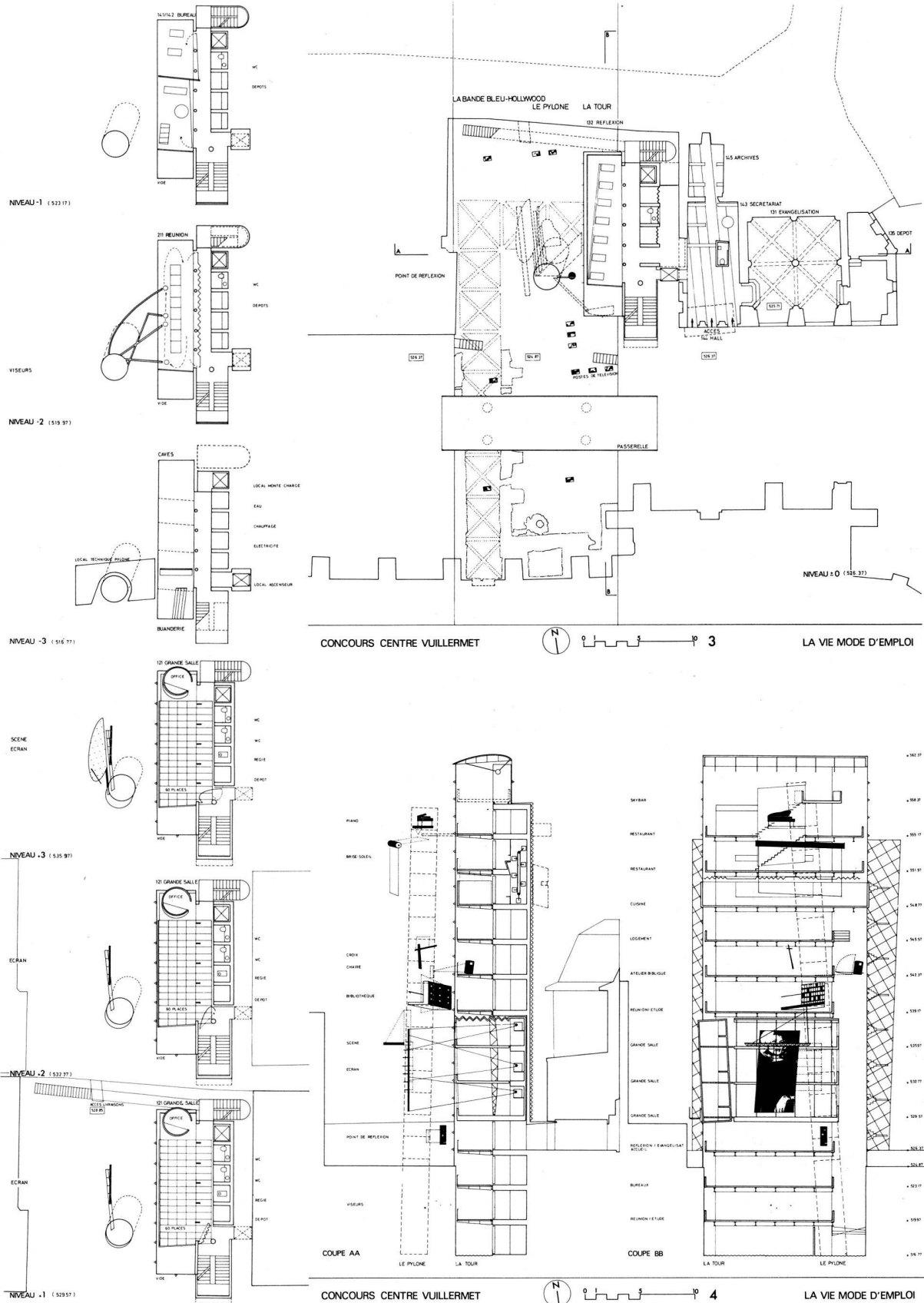


ACHAT
LA VIE MODE D'EMPLOI
DE LUCA MERLINI
(PARIS-PULLY)

Ce projet propose de concentrer le programme du concours dans un corps de bâtiment vertical, tout en

ménageant une promenade archéologique sur la partie ouest des vestiges de l'ancien cloître. Le périmètre d'intervention est ainsi respecté, admettant la démolition presque intégrale du tissu urbain du XIX^e siècle. Par contre, il faut reconnaître que par la conception d'une tour de neuf étages

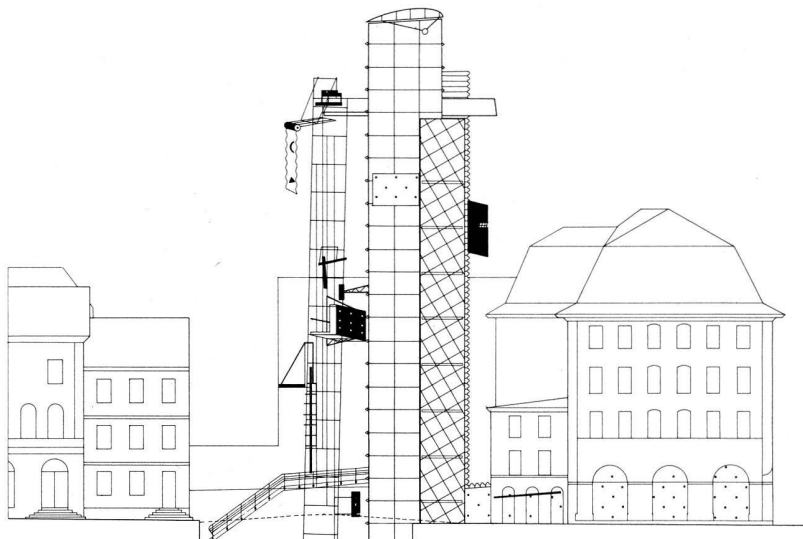
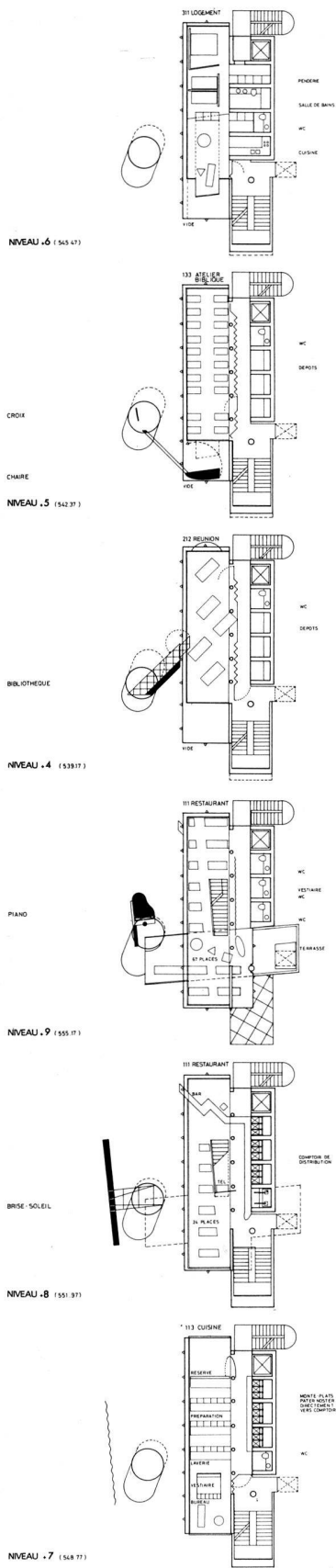
sur rez, l'emprise minimum libère l'espace au sol, créant ainsi une large ouverture entre la rue Vuillermet et la place de la cathédrale. Par son caractère d'anticipation, le projet sauvegarde paradoxalement le maximum du site archéologique, pour sa partie déjà explorée du moins.



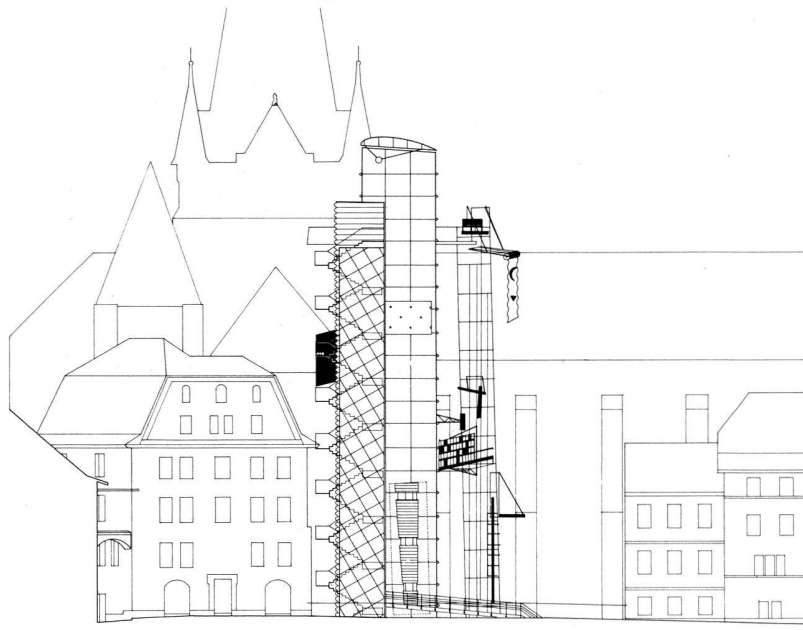
Le programme du concours est entièrement respecté, quoique sans référence au fonctionnement actuel d'un centre paroissial. En effet, l'organisation verticale des activités semblerait plus appropriée aux besoins d'un centre culturel par exemple. L'entrée du centre est judicieusement

située dans un bâtiment préservé et dessert la chapelle de Loys comme les circulations verticales de la tour. Malgré les critiques que l'on peut faire de l'absence d'une grande salle de réunion remplacée par trois petites salles superposées, il faut reconnaître à ce projet la cohérence qui

existe entre le modèle de fonctionnement (vertical) et sa matérialisation. D'une manière générale, ce projet est visiblement en avance sur son temps. Il s'agit d'une intéressante remise en question des notions d'urbanisme, surtout en site historique (proximité de la cathédrale). Parfaitement réalisable sur le plan technique, ce projet suscite une réflexion sur le futur.



CONCOURS CENTRE VUILLERMET LA VIE MODE D'EMPLOI



CONCOURS CENTRE VUILLERMET LA VIE MODE D'EMPLOI